PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MATANE



20 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 20 janvier 2025 à l'hôtel de ville à 19 h 30, à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Marc Charest, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents Nicolas Leclerc, directeur général et Me Marie-Claude Gagnon, greffière.

Absence justifiée de madame Lucie Lapointe, conseillère.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2025-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>2025-002</u> LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Considérant que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

Considérant que la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance, et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

Considérant que le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

Considérant que Les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner

de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane déclare que Les Journées de la persévérance scolaire se tiendra dans notre municipalité du 10 au 14 février 2025;

Que la Ville de Matane appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés:

Que la Ville de Matane s'engage à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-003 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2024

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-004 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 13 JANVIER 2025

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 13 janvier 2025 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-005 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 17 DÉCEMBRE 2024 AU 20 JANVIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 17 décembre 2024 au 20 janvier 2025 (liste numéro CM 2025-01), comportant les numéros de chèques de 30 231 à 30 527 et les paiements par transmission électronique :

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

<u>2025-006</u>

DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-372 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 319 000 \$ -RÈGLEMENT PARAPLUIE 2025

Le maire, M. Eddy Métivier, fait les mentions requises suivantes :

- **Objet**: Effectuer des dépenses en immobilisations en décrivant ces dépenses en termes généraux pour, notamment, différents projets d'infrastructures et d'achats d'équipements
- Coût: Montant total de 4 319 000 \$
- Mode de financement : Emprunt de 250 000 \$ sur une période de 5 ans, 518 000 \$ sur une période de 10 ans et 3 550 900 \$ sur une période de 20 ans
- **Portée** : S'applique à tout propriétaire d'immeuble sur le territoire de la ville de Matane

Considérant que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Eddy Métivier, lors de la présentation du projet de règlement numéro VM-372, a fait mention de l'objet du projet de règlement, de son coût, de son mode de financement et de sa portée;

Le conseiller NELSON SIMARD dépose le projet de règlement numéro VM-372.

Le conseiller NELSON SIMARD donne un avis de motion du règlement numéro VM-372 qui sera soumis, pour adoption à une séance subséquente afin de décréter des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 319 000 \$ notamment pour différents projets d'infrastructures et d'achats d'équipements.

RESSOURCES HUMAINES

2025-007 EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane embauche madame Jessica Turcotte-Simard à titre de préposée à la bibliothèque, statut temporaire, à l'échelon 2 de la classe salariale visée dans la convention collective. Son entrée en poste est prévue dans le courant du mois de janvier 2025.

CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL -2025-008 ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil de la Municipalité doit nommer un directeur général et fixer son traitement;

Considérant que la Loi reconnaît le directeur général comme le fonctionnaire principal de la Municipalité;

Considérant que les parties conviennent d'un commun accord les conditions et termes mentionnés dans le projet de contrat de travail à durée indéterminée:

IL EST PROPOSÉ PAR: MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane accepte les termes et conditions du contrat de travail à durée indéterminée avec le directeur général et autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de travail du directeur général, monsieur Nicolas Leclerc, selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MODIFICATION - POLITIQUE PORTANT SUR LES CONDITIONS 2025-009 DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

Considérant qu'il est opportun d'effectuer une mise à jour de la Politique portant sur les conditions de travail des employés cadres;

IL EST PROPOSÉ PAR: MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane modifie la Politique portant sur les conditions de travail des employés cadres de la façon suivante :

- En modifiant la dénomination du poste de contremaître travaux publics par coordonnateur travaux publics – Division voirie et parcs (classe 3):
- En modifiant la dénomination du poste de contremaître aux bâtiments par coordonnateur travaux publics - Division bâtiment et électricité (classe 3);
- En modifiant la dénomination du poste contremaître adjoint aux travaux publics par contremaître travaux publics (classe 1);
- En abolissant le poste de responsable à l'urbanisme pour créer le poste de directeur du Service de l'urbanisme (classe 4);
- En modifiant la dénomination du poste responsable loisirs et sports par responsable aquatique:
- En modifiant la dénomination du poste responsable de la culture et de la vie communautaire pour 2 postes distincts soit un poste de responsable de la culture et du patrimoine et un poste de responsable loisir et communautaire.

2025-010

POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME - EMBAUCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Considérant qu'un poste de directeur du Service de l'urbanisme a été créé à la suite de la mise à jour de la Politique portant sur les conditions de travail des employés cadres;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane nomme monsieur Jérémie Juaire D'Arcy au poste de directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Matane, avec entrée en fonction à compter du 1er janvier 2025.

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de travail à durée indéterminée avec monsieur Juaire D'Arcy, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRÉSORERIE

2025-011

STATION MONT-CASTOR – EXPERTISE – POTEAUX, ÉCLAIRAGE, POMA #1 – TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Considérant qu'en 2025, divers projets sont prévus à la station de ski Mont-Castor, dont une expertise de l'état du poma #1, ainsi qu'une étude concernant l'électrification de différents éléments, dont à l'égard de l'éclairage des pistes;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane diminue le budget du poste budgétaire 02-991-00-890 de 32 750 \$ et affecte cette somme au poste budgétaire 02-765-00-410.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRAVAUX PUBLICS

2025-012

PROMENADE DES CAPITAINES – PEINTURE DES GARDE-CORPS – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'en 2025, un budget a été prévu afin de procéder à des travaux de peinture des garde-corps à la Promenade des Capitaines;

Considérant qu'une proposition a été demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels à la firme Innovation Amerik div. Matane s.e.n.c., dans le cadre du projet

de peinture des garde-corps à la Promenade des Capitaines, au montant de 13 115 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt parapluie VM-368.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Innovation Amerik, div. Matane s.e.n.c. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-013

STATION DE SKI MONT-CASTOR – AMÉNAGEMENT DE DEUX (2) TERRASSES EN MONTAGNE – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'en 2025, un budget a été prévu afin de procéder à des travaux de construction de deux (2) terrasses en montagne à la station de ski Mont-Castor;

Considérant qu'une proposition de services professionnels a été demandée:

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels à la firme Innovation Amerik div. Matane s.e.n.c., dans le cadre du projet de construction de deux (2) terrasses en montagne à la station de ski Mont-Castor, au montant de 2 345 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt parapluie VM-368.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Innovation Amerik, div. Matane s.e.n.c. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-014

FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE MG20 POUR L'ANNÉE 2025 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée quant à la fourniture de différents matériaux:

IL EST PROPOSÉ PAR: NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour la fourniture de pierre concassée MG20 à les Entreprises D'Auteuil & Fils inc., au montant de 14,50 \$ la tonne, pour un montant estimé à 29 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier et selon les besoins du service.

Que les documents de demande de prix, la soumission de les Entreprises D'Auteuil & Fils inc., ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-015

ACQUISITION D'UN VÉHICULE – AGENTS À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION – REMPLACEMENT UNITÉ #153 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que le projet de remplacement d'un véhicule pour les agents à l'application de la règlementation a été autorisé en 2025;

Considérant qu'une proposition de prix a été déposée par un concessionnaire local;

Considérant l'analyse effectuée et qu'une source de financement a été identifiée:

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Garage P. Vézina inc. pour l'acquisition d'un véhicule, modèle Dodge Durango Enforcer, de l'année 2025, au coût de 58 616 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Garage P. Vézina inc., ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-016

ACQUISITION D'UN FOURGON – TRAITEMENT DES EAUX – REMPLACEMENT UNITÉ #38 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que le projet d'acquisition d'un fourgon avec traction intégrale a été autorisé en 2025;

Considérant qu'une proposition de prix a été déposée par un concessionnaire local;

Considérant que l'analyse a été effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR: NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Villeneuve Ford inc., pour l'acquisition d'un fourgon, modèle transit utilitaire T-250, de

l'année 2024, au montant de 76 122,15 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Villeneuve Ford inc., ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-017 ACQUISITION DE PANIERS À REBUTS ET À RECYCLAGE - CONTRAT

Considérant qu'un projet a été prévu en 2025, soit le remplacement de plusieurs poubelles désuètes dans différents parcs;

Considérant qu'une proposition a été reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. pour la fourniture de paniers à rebuts et à recyclage, au montant de 28 408 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-018 STADE DU REMPART – REMPLACEMENT LUMIÈRES DEL – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'un budget a été prévu afin de procéder à des travaux de remplacement de l'éclairage au stade du Rempart en 2025;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès de deux (2) entreprises quant à la fourniture du matériel requis;

Considérant qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour la fourniture du matériel requis dans le cadre du projet de remplacement de l'éclairage au stade du Rempart à l'Entreprise d'électricité JMN inc., au montant de 60 483,07 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 4 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'Entreprise d'électricité JMN inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

Que la Ville de Matane autorise le Service des travaux publics à procéder aux travaux de remplacement des lampes, pour une somme approximative de 10 000 \$, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 4 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-019 STADE DU REMPART – REMPLACEMENT LUMIÈRES DEL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR

Considérant qu'un budget a été prévu afin de procéder à des travaux de remplacement de l'éclairage au stade du Rempart en 2025;

Considérant qu'il serait opportun de déposer une demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matanie:

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le contremaître aux bâtiments à déposer, pour et au nom de la Ville de Matane, une demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matanie, dans le cadre du projet de remplacement des lumières DEL au stade du Rempart.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-020 STATION MONT-CASTOR – AMÉLIORATIONS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR

Considérant qu'en 2025, différents projets sont prévus à la station de ski Mont-Castor dont la réfection de deux (2) terrasses, une analyse de l'état du poma #1, ainsi qu'une analyse concernant l'électrification de différents éléments, dont à l'égard de l'éclairage des pistes;

Considérant qu'il serait opportun de déposer une demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matanie:

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le contremaître aux bâtiments à déposer, pour et au nom de la Ville de Matane, une demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matanie, dans le cadre du projet d'améliorations à la station de ski Mont-Castor.

2025-021 TERRAIN DE CAMPING – PROJET DE RÉFECTION DE L'OFFICE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR

Considérant qu'en 2025, un budget a été prévu afin de procéder à des travaux de réfection du bâtiment qui abrite l'office au terrain de camping;

Considérant qu'il serait opportun de déposer une demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matanie:

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le contremaître aux bâtiments à déposer, pour et au nom de la Ville de Matane, une demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matanie, dans le cadre du projet de réfection du bâtiment abritant l'office au terrain de camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-022 BARACHOIS - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FRR

Considérant qu'en 2025, un budget a été prévu afin de procéder à une étude quant aux travaux à réaliser au Barachois;

Considérant qu'il serait opportun de déposer une demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matanie;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le contremaître aux bâtiments à déposer, pour et au nom de la Ville de Matane, une demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matanie, dans le cadre du projet d'analyse concernant le Barachois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2025-023 ACQUISITION – STATION TOTALE DE NUMÉRISATION TRIMBLE SX12 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'une station totale robotisée est à remplacer aux services techniques;

Considérant qu'une évolution technologique est possible en acquérant une station totale de numérisation;

Considérant que l'acquisition de cet équipement a été approuvée au programme triennal d'immobilisations;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'acquisition d'une station totale de numérisation Trimble SX12 à la compagnie Cansel, au montant de 87 089,88 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Cansel ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-024

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III – VOLET 1) – ERJ26839 – FIN DES TRAVAUX

Considérant que la Ville de Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 27 juin 2022 au 5 septembre 2024;

Considérant que la Ville de Matane transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant au nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées.

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Jérôme Caron, directeur du Service génie et environnement, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-025

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III – VOLET 2) – GFG99749 – FIN DES TRAVAUX

Considérant que la Ville de Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 26 juin 2023 au 23 octobre 2024;

Considérant que la Ville de Matane transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant au nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées.

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Jérôme Caron, directeur du Service génie et environnement, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-026

PROJET « CAPSULES » DU CARREFOUR DES ARTS NUMÉRIQUES, FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le projet « Capsules » par le Carrefour des arts numériques a reçu un financement du Fonds aux initiatives artistiques et culturelles de la MRC de La Matanie;

Considérant que la MRC demande la signature d'un protocole d'entente:

IL EST PROPOSÉ PAR: NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente avec la MRC de La Matanie pour le projet de capsules numériques du Carrefour des arts numériques, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-027 SYMPOSIUM – AIDE FINANCIÈRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE (DEM) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le projet du 50° anniversaire du Symposium de sculptures ECHO 1975-2025 a reçu un soutien financier de DEM au montant de 5 000 \$;

Considérant que Développement Économique Matanie (DEM) demande la signature d'un protocole d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d'entente avec Développement Économique Matanie (DEM) dans le cadre du projet du 50e anniversaire du Symposium de sculptures ECHO 1975-2025, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-028 PROJET PANORAMA – RÉALITÉ VIRTUELLE – SIGNATURE DU CONTRAT À LA SUITE D'UNE MODIFICATION

Considérant que la Ville de Matane a conclu une entente avec la compagnie Hubblo en 2024 pour la tournée Panorama;

Considérant qu'après analyse des coûts de transports, l'entente négociée en 2024 doit être modifiée afin de les ajouter, portant ainsi le contrat à 7 000 \$ au lieu de 2 800 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat avec l'entreprise Hubblo pour le projet Panorama au coût majoré, incluant le transport, de 7 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier réparti de la façon suivante : un montant de 3 500 \$, plus les taxes applicables, servant de dépôt et payé en 2024 et un montant de 3 500 \$, plus les taxes applicables, payé en 2025.

2025-029 AVENANT – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE CIRCONFLEXE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent souhaite octroyer à la Ville de Matane une somme additionnelle de 25 000 \$ dans le cadre de la mise en œuvre de centrales de prêts d'équipements « Circonflexe – prêt pour bouger »;

Considérant que cette somme permettra une plus grande mobilité de l'équipement de Circonflexe;

Considérant qu'à la fin de l'entente, l'équipement deviendra propriété de la Ville:

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l'avenant à la convention d'aide financière du projet Circonflexe avec Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-030 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027 – ACCEPTATION

Considérant que la Ville de Matane souhaite renouveler l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane renouvelle l'entente de développement culturel au montant annuel de 27 302 \$ pour 2025 et 2026 et 27 300 \$ pour 2027, pour un total pour ces trois (3) années de 81 904 \$ et autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-031 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La greffière, Le maire,

Me Marie-Claude Gagnon

Eddy Métivier